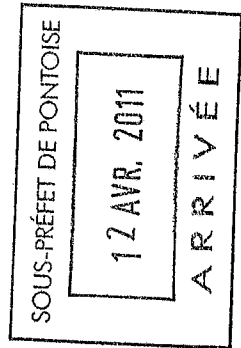




Direction de l'Urbanisme et de
l'Aménagement

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
VILLE DE TAVERNY



ARRETE N°2011 - 023
PORTANT MISE A JOUR DU DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL
SUR LES RISQUES MAJEURS DE TAVERNY

LE MAIRE DE TAVERNY,

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code de l'environnement, notamment les articles L 125-2 et R 125-9 à R 125-14,
Vu l'arrêté interministériel du 9 février 2005 relatif à l'affichage des consignes de sécurité,
Vu l'arrêté préfectoral en date du 14 décembre 1999 approuvant le document communal synthétique de TAVERNY, valant document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM),
Vu l'arrêté préfectoral en date du 8 novembre 2010 approuvant le dossier départemental des risques majeurs du Val d'Oise,
Vu l'avis favorable du conseil municipal par délibération n°2011-01DUR03 en date du 4 février 2011,
CONSIDERANT que la Ville dispose, notamment grâce aux informations fournies par l'Etat depuis 2000, de données actualisées et plus précises sur la localisation des risques majeurs et sur les mesures préventives,
CONSIDERANT que le DICRIM doit rassembler l'ensemble de ces informations, ainsi que les consignes et affiches de sécurité et enfin les numéros d'urgence,
CONSIDERANT que par suite il est nécessaire de mettre à jour le DICRIM ; que cette compétence relève désormais du Maire en vertu du décret n°2004-554 du 9 juin 2004,

ARRETE

ARTICLE 1 :

Le document d'information communal sur les risques majeurs mis à jour, tel qu'annexé au présent arrêté, est approuvé.

ARTICLE 2 :

Le DICRIM sera tenu à la disposition du public en Mairie. Il sera également consultable sur le site internet de la Ville.

ARTICLE 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera transmis à M. le Sous-préfet de Pontoise et qui sera affiché pendant deux mois en Mairie.

Fait à TAVERNY, le 11 avril 2011

Certifiée exécutoire par le maire le 12 AVR. 2011
compte tenu de la transmission
en sous préfecture, le 12 AVR. 2011
et de la publication, le 12 AVR. 2011
Le maire



Maurice BOSCAVERT



LE MAIRE

Maurice BOSCAVERT